

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°05/24

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars à quatorze heures trente, suite à une convocation en date du vingt-huit février deux mille vingt-quatre, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans une salle de réunion de l'Agence d'urbanisme Catalane à Perpignan (9, Espace Méditerranée - 4^{ème} étage), sous la présidence de Jean-Paul BILLES, Président de l'établissement public.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 février 2024, le Comité syndical a été à nouveau convoqué ce jour et peut délibérer valablement sans condition de quorum (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Etaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Séverine ADROGUER-CASASAYAS, Rémy ATTARD, Jean-Paul BILLES, Marion BRAVO, Gilles FOXONET, Roger GARRIDO, Laurent GAUZE, Jacqueline IRLES, Guy LAFFORGUE, Maya LESNE, Christophe MANAS, Patrick PASCAL, Jean-Marc PUJOL et Jean VILA.

Absents ayant donné procuration :

Robert VILA à Jean-Paul BILLES.

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Marc BENASSIS, Jean-Louis CHAMBON, Franck DADIES, Alain DOMENECH, Jean-Luc GAMEZ, Soraya LAUGARO, Stéphane LODA, Théophile MARTINEZ, Jacques PALACIN, Fernand ROIG, Michel THIRIET, Pascal TRAFI et Robert VILA.

Secrétaire de séance : Rémy ATTARD.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 14

Séance sans condition de quorum.

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 15

Objet : Renouvellement de l'adhésion du Syndicat mixte à l'association OPENIG pour l'exercice 2024.

VU les précédentes adhésions du Syndicat mixte à OPENIG (nouvelle dénomination de l'Association SIG-LR) pour les exercices 2011 à 2013, 2014 à 2020, et 2021 à 2023 (délibérations n°44/11 du 3 octobre 2011, n°30/14 du 2 décembre 2014, et n°05/21 du 26 janvier 2021 du Comité syndical) ;

VU le projet associatif d'OPENIG pour la période 2019-2023 ;

CONSIDERANT que le projet d'actions de l'association sur les années 2024 à 2028 sera élaboré courant 2024 ;

Il est rappelé que cette association a pour objectif de conduire sur la Région Occitanie une démarche partenariale et collaborative basée sur la mise en œuvre de projets communs afin de mutualiser les coûts et la structuration des données géographiques grâce à la mise en œuvre d'une plate-forme technique de partage des données géographiques. Comme préconisé par l'Europe, cette démarche s'inscrit dans le cadre de la production et de l'actualisation de données dans le respect des normes et réglementations en vigueur (ISO, INSPIRE).

L'association avait en 2019 mis en place un projet associatif pour la période 2019-2023 prévoyant les axes suivants :

Axe 1 : créer et co-piloter la stratégie de l'information géographique en Occitanie

Axe 2 : gérer une infrastructure régionale de données géographiques et ouvertes optimisée

Axe 3 : porter techniquement et financièrement des projets liés à l'information géographique

Axe 4 : construire des référentiels de données géographiques sur le territoire régional

Axe 5 : contribuer à la sensibilisation et l'information des adhérents

Axe 6 : concevoir une stratégie de communication et promouvoir l'information géographique

Il est indiqué que l'élaboration de l'OCSID (occupation du sol) à laquelle le Syndicat mixte participe financièrement (15 000 € versés en 2023) sera disponible en 2024.

Aussi il est proposé de reconduire l'adhésion du Syndicat mixte à OPENIG pour l'année 2024, année de mise à disposition de l'OCSOL.

Il est rappelé que l'adhésion annuelle du Syndicat mixte est fixée à 500 € dans les statuts de l'association OPENIG.

Il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion du Syndicat mixte à l'Association OPENIG pour l'exercice 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSIDERANT l'intérêt principal d'adhérer à cette association, à savoir la mutualisation des coûts et la structuration des données géographiques grâce à la mise en œuvre d'une plate-forme technique de partage des données géographiques ;

CONSIDERANT l'accompagnement des acteurs vers l'harmonisation et le partage de leurs données et métadonnées conformément aux obligations de la directive européenne INSPIRE ;

AUTORISE le renouvellement de l'adhésion du Syndicat mixte à l'Association OPENIG pour les l'exercice 2024, année de mise à disposition de l'OCSOL ;

RAPPELLE que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 500 € pour le Syndicat mixte ;

DESIGNE Eve GOZE comme représentante technique du Syndicat mixte afin de pouvoir participer aux réunions de l'Assemblée générale et des groupes de travail de l'Association OPENIG.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul BILLES



Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture, sa notification, sa publication le : 15 MARS 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.